Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-265601575-20260915-2026063-DE

C.C.A.S DE QUESTEMBERT **DÉPARTEMENT DU MORBIHAN**

DELIBERATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 15 Septembre 2026
Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de QUESTEMBERT, légalement convoqués le 9 Septembre 2026, se sont réunis le 15 Septembre 2026 à 18h en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Boris LEMAIRE, Président du CCAS.
Étaient présent.e.s :
Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Delphine JEANNIN, Valérie JEHANNO, Hélène BERTRAND KOUIDER, Marie HAMEL FAURE, Emmanuel LE CLAINCHE, Laurent GUERISSE, Charline RUFFY, Nathalie LE CADRE, Cathy RIOU, Jean-Claude FOUCRAUT, Jean-François VINATIER, Julien MERIAN;
Procuration : Monsieur Pierrick LE BRIS à Madame Delphine JEANNIN
Absente : Madame Gisèle QUIRIN BARBAZANGE
Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain KEROUAULT, Directeur du CCAS

2026.06.03 : Crèche Municipale – Recrutement Médecin Vacataire

En Juin 2023**,** Le Conseil d'Administration du CCAS avait autorisé la pérennisation du recours à un *médecin vacataire* pour la crèche municipale.

Quel est le rôle de ce médecin au sein de la crèche municipale ?

- Une visite d'accueil afin de faire connaissance sur le plan médical et global de l'enfant. Cette visite permet de mettre en avant des points de vigilance et notamment sur le repérage des risques. Elle permet aussi de faire de la prévention autour de la vie au quotidien au sein de la famille (alimentation, sommeil, utilisation des écrans…).

- Les visites avant la rentrée à l'école vont elles aussi été maintenues Ces visites sont mises en place depuis 4 ans et permettent un dépistage auditif et visuel gratuit. Cette visite facilite l'orientation des familles et peut éviter un retard de prise en charge qui pourrait gêner la scolarité.
Le partenariat avec le médecin est une plus-value pour la crèche. Il a aussi pour mission d'accueillir tous les enfants (enfant en situation de handicap et maladie chronique). Il supervise la mise en application des PAI et peut aussi se rapprocher du médecin de l'enfant et/ou des partenaires institutionnels (CAMPS, PMI…).

- C'est un professionnel médical qui vient compléter notre équipe pluridisciplinaire notamment sur les missions d'accompagnement et de soutien à la parentalité. Il a une posture de sachant qui peut dans certaines situations être utile : certaines familles sont plus à l'écoute du médecin que de l'équipe ou de l'infirmière.

- C'est un professionnel sensibilisé par les pratiques médicales et éducatives du jeune enfant. Il a légitimement une expertise sur la gestion des urgences (gestes de 1ers secours réactualisés très souvent) et rassure par sa connaissance.

IL est proposé que le Dr Pauline MELOIS assure cette mission. Par ailleurs, cette personne est médecin généraliste sur la commune de Questembert.

Ce médecin vacataire interviendrait selon un volume horaire estimé à **4 heures / mois** et percevrait une rémunération basée sur un tarif forfaitaire / vacation de **80 € par heure / vacation**.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-265601575-20260915-2026063-DE

(Le médecin précédent intervenait pour 6 heures par mois et percevait une rémunération horaire à hauteur de 65 €.)

Après échanges, les membres du Conseil d'Administration présents lors de la séance, ont donné à l'unanimité autorisation à Mr le Président du CCAS de :

- Signer tout contrat, convention ou avenant relatif à ce recrutement
- Engager les dépenses correspondantes
- Procéder aux démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Extrait certifié conforme
A Questembert, le 21 Septembre 2026

Le Président,

Boris LEMAIRE